

Des chiffres et des lettres au conseil municipal !

CAUROIR. Il a beaucoup été question de chiffres au début du conseil, le temps de voter le compte administratif et le budget primitif. « Il va falloir surveiller les dépenses », souligne le maire Benoît Dhordain. « Entre budgétiser et dépenser il y a une différence », tempère Blandine Corbier, son adjointe, sur un ton rassurant. Heureusement, les finances sont saines, les élus envisagent donc 2017 sereinement, sans hausse des taxes d'imposition.

Autre point important : les demandes de subventions. L'occasion pour le maire de lire quelques lettres d'associations qui souhaitent obtenir une aide. Au total, près de 8 000 € seront alloués, notamment au centre social AJR – dont les élus ont salué le travail, tout en souhaitant une meilleure valorisation des actions –, l'USEP, le club de javelot, la coopérative scolaire, etc. Parmi les bénéficiaires, le comité des fêtes recevra une subvention exceptionnelle de 2 500 €. Le conseil envisage par ailleurs une remise à plat de la subvention à la société de chasse : 300 € lui sont ainsi accordés « sous réserve ».

En fin de séance, les élus ont évoqué des enjeux numériques importants. À partir de mai 2018 sera instituée une obligation de plans de sauvegarde des données pour les collectivités. « C'est un gros dossier à mettre en place, avec un état des lieux du matériel informatique et la préconisation de ce qu'il faudrait faire », a assuré l'adjoint François-Xavier Maurage. Un audit sera réalisé à cet effet. ■ S. B. (CLP)

